

REVENUS - SALAIRES

Un picto-charentais sur huit vit sous le seuil de pauvreté en 2004

En Poitou-Charentes 12% de la population est en situation de pauvreté monétaire.

La population de la région plus rurale et plus âgée qu'en moyenne nationale accentue la pauvreté. Un moindre chômage et moins de familles exposées aux situations difficiles permettent de contenir le nombre des personnes à très bas revenus.

La population du Poitou est moins touchée par la pauvreté que celle des deux Charentes. Signe de moins fortes inégalités, dans les Deux-Sèvres l'écart entre hauts et bas revenus est le plus faible des quatre départements.

D'après le Conseil européen, sont pauvres «les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent».

Dans cette étude, une personne est dite pauvre si son niveau de vie par unité de consommation est en dessous du seuil de pauvreté, égal à 60 % du niveau de vie médian de la population totale (cf définition). Il s'agit d'une mesure de la pauvreté monétaire.

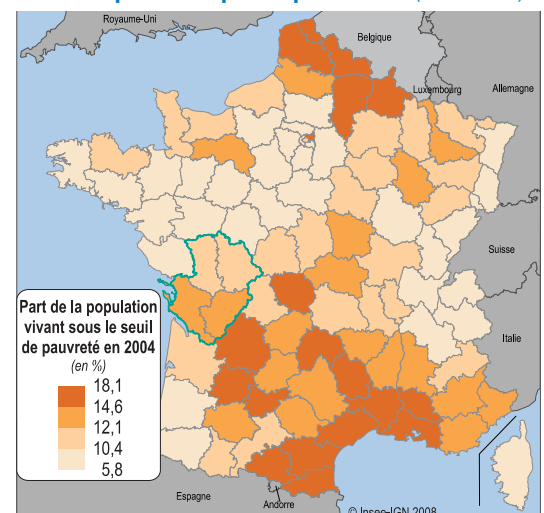
En 2004, le seuil de pauvreté en France métropolitaine est de 788 € par mois. La région Poitou-Charentes compte 12,4 % de personnes pauvres, vivant en dessous de ce seuil de niveau de vie. C'est une situation proche de la moyenne provinciale (12,1 %), intermédiaire entre les taux métropolitains extrêmes : 17,7 % en Corse et 8,4 % en Alsace.

Parmi les régions proches, la pauvreté touche une moins grande part de la population

dans la région Centre (10 %) et dans les régions de l'arc Atlantique : Aquitaine 11,5 %, Pays de la Loire 9,9 % et Bretagne 9,6 %. Par contre en Limousin, le taux de pauvreté est un peu plus élevé (12,9 %).

Entre départements de la région, la différence est nette : environ 11,5 % pour le Poitou (Deux-Sèvres et Vienne) contre environ 13 % pour les deux Charentes (illustration 1).

Taux de pauvreté par département (illustration 1)



Source : Insee (RDL 2004)

Un taux de pauvreté plus élevé dans les zones rurales

Le taux de pauvreté du Poitou-Charentes résulte en partie du poids et des caractéristiques de l'espace rural. Le taux de pauvreté est plus élevé dans le rural picto-charentais (15,3 %) que

dans celui du rural métropolitain (13,7 %). De plus, dans la région, la part de population vivant en zone rurale est deux fois plus élevée que la moyenne métropolitaine.

Au sein des quatre départements de la région, le département des Deux-Sèvres se distingue par un taux de

pauvreté plus bas en zone rurale comme en zone urbaine. Mais la part de population en zone rurale étant beaucoup plus élevée qu'en Vienne, les Deux-Sèvres présentent un taux de pauvreté (11,7 %) du niveau de celui de la Vienne (11,6 %) (illustration 2).

Pour les 65 ans et plus, un taux de pauvreté élevé

Avec 20 % de personnes de plus de 65 ans dans la population totale, le Poitou-Charentes est la deuxième région française la plus âgée, derrière le Limousin (23 %), loin devant la moyenne métropolitaine (16,4 %). Le taux de pauvreté régional des 65 ans et plus atteint 11,8 %, dépassant largement les moyennes métropolitaine (7,8 %) et de province (8,3 %). Seules

Taux de pauvreté par type d'espace en 2004 (illustration 2)

	Part de la population rurale (en %)	Taux de pauvreté (en %)		
		Rural	Urbain	Ensemble
Charente	42,4	15,9	11,2	13,1
Charente-Maritime	39,5	15,8	11,2	13,0
Deux-Sèvres	46,7	14,1	9,6	11,7
Vienne	28,2	15,2	10,2	11,6
Poitou-Charentes	38,8	15,3	10,6	12,4
France métropolitaine	18,0	13,7	11,3	11,7

Source : Insee (Recensement de la population de 1999, RDL 2004)

Niveaux de vie et taux de pauvreté par région (illustration 3)

Région	Taux de pauvreté (en %)	Revenu médian de la population pauvre	Écart de niveau de vie entre seuil de pauvreté et revenu médian de la population pauvre	10 % de la population	50 % de la population	10 % de la population
				a un niveau de vie		
				inférieur à	inférieur à	supérieur à
				(en €/mois)		
Alsace	8,4	659	130	825	1 413	2 405
Bretagne	9,6	664	124	797	1 298	2 177
Pays de la Loire	9,9	669	119	791	1 277	2 136
Centre	10,0	659	130	788	1 317	2 218
Île-de-France	10,0	653	136	788	1 527	2 956
Rhône-Alpes	10,2	653	135	783	1 346	2 368
Franche-Comté	10,4	662	127	780	1 295	2 165
Bourgogne	10,5	662	126	779	1 282	2 169
Haute-Normandie	11,3	661	127	764	1 294	2 204
Aquitaine	11,5	654	134	759	1 294	2 248
Basse-Normandie	11,5	664	125	760	1 245	2 115
Lorraine	12,0	643	145	747	1 271	2 172
Champagne-Ardenne	12,3	654	134	745	1 256	2 174
Poitou-Charentes	12,4	661	127	744	1 245	2 136
Picardie	12,4	658	130	744	1 271	2 193
Midi-Pyrénées	12,6	651	137	735	1 287	2 264
Auvergne	12,9	654	135	734	1 248	2 146
Limousin	12,9	661	127	735	1 259	2 151
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,4	637	152	700	1 290	2 337
Nord - Pas-de-Calais	16,8	652	137	682	1 183	2 088
Languedoc-Roussillon	17,3	638	150	664	1 202	2 161
Corse	17,7	640	148	664	1 217	2 227
France Métropole	11,7	653	136	753	1 314	2 364
Province	12,1	653	135	747	1 281	2 224

Source : Insee (RDL 2004)

Seuil de pauvreté = 60 % du niveau de vie médian de la population métropolitaine
= 60 % x 1 314 = 788 €/mois

Note de lecture :

En France métropolitaine, 50 % de la population a un niveau de vie par unité de consommation inférieur à 1314 € / mois en 2004. Donc le seuil de pauvreté pour 2004 en France métropolitaine est de 60 % x 1314 = 788 €/mois.

En Poitou-Charentes, 12,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (788 €/mois) et parmi cette population pauvre de la région, 50 % vivent avec un niveau de vie par unité de consommation inférieur à 661 €/mois. Ce seuil de 661 €/mois se trouve à 16,1 % sous le seuil de pauvreté (788 €/mois).

En Poitou-Charentes, 10 % de la population a un niveau de vie inférieur à 744 €/mois, 50 % de la population a un niveau de vie inférieur à 1245 €/mois, 10 % de la population a un niveau de vie supérieur à 2136 €/mois.

trois régions ont un taux de pauvreté plus élevé pour cette tranche d'âge.

L'attrait exercé par le littoral sur des retraités aisés venant d'autres régions explique le plus faible taux de pauvreté des personnes âgées en Charente-Maritime (10,5 %), par rapport aux trois autres départements : environ 12 % en Vienne et Charente, un peu plus de 13 % en Deux-Sèvres. En effet, les retraites régionales sont en général modestes car durant les trois à quatre décennies précédentes, les agriculteurs, employés et ouvriers étaient surreprésentés, et les cadres et professions intellectuelles supérieures sous-représentés.

En région, une personne pauvre sur deux a un niveau de vie supérieur à 661€/mois

Un même taux de pauvreté peut cacher des situations très différentes. Il est important de savoir si les niveaux de vie de la population pauvre sont relativement proches du seuil de pauvreté ou très éloignés. En Poitou-Charentes, l'écart entre le seuil de pauvreté (788 €/mois) et le niveau de vie médian de la population pauvre (niveau de vie qui partage cette population deux parties égales) est de 127 €/mois en 2004, 6^e plus petit écart régional (illustration 3).

La composition familiale de Poitou-Charentes contribue à cette moindre dispersion. En effet, dans la région la part des personnes vivant dans des familles monoparentales (9,5 %) et des familles de trois enfants ou plus (14,3 %) est inférieure à la moyenne nationale. Ces types de familles sont plus exposés à la pauvreté. Ainsi ces deux catégories fournissent à elles seules 36,8 % de la population pauvre alors qu'elles ne constituent que 22 % de la population (illustration 4).

Le taux de chômage régional, inférieur au taux métropolitain, pénalise moins la population pauvre. En Deux-Sèvres où le taux de chômage est relativement bas, de même que la part de familles monoparentales, l'écart avec le seuil de pauvreté est de 112 €/mois. Au niveau national, seule la Vendée fait mieux. À l'inverse, en Charente-Maritime, où le taux de chômage est plus élevé, l'écart est plus important (131 €/mois), en restant toutefois

meilleur que la moyenne de province (135 €/mois) (illustration 5).

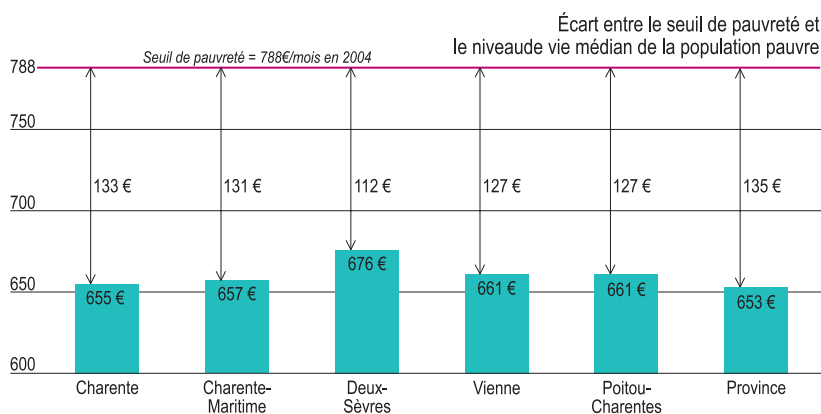
Population pauvre de la région : plus faible part des prestations sociales dans son revenu disponible

Pour la population pauvre du Poitou-Charentes, la part des prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux) dans le revenu disponible est basse. Seules trois régions, dont la Bretagne et le Limousin, ont un indicateur plus faible.

La part des prestations familiales dans le revenu disponible de la population pauvre est de 9,1 % contre 12,4 % en moyenne métropolitaine. Seules quatre régions ont une part plus faible, dont la Bretagne et le Limousin. Ceci s'explique en partie par la moindre proportion de familles monoparentales et de familles de 3 enfants ou plus dans la population pauvre régionale.

La part des allocations logement dans le revenu disponible des populations pauvres est aussi parmi les plus basses : 10 % contre 12,2 % en moyenne métropolitaine. Seules trois régions, dont la Bretagne et le Limousin,

Les Deux-Sèvres nettement au-dessus de la moyenne de province (illustration 5)



Source : Insee (RDL 2004)

Note de lecture :

En Deux-Sèvres, la moitié de la population pauvre a un niveau de vie supérieur à 676 €/mois. L'écart de cet indicateur (676 €/mois) au seuil de pauvreté est de 112 € en 2004.

Taux de pauvreté en Poitou-Charentes par type de ménage (illustration 4)

Population par type de ménage	Taux de pauvreté (en %)	Population totale catégorie/ Pop. totale région (en %)	Population pauvre catégorie/ Pop. pauvre région (en %)
Famille monoparentale, 3 enfants ou plus	36,1	1,8	5,4
Ménage complexe 3 enfants ou plus	32,4	0,5	1,4
Famille monoparentale, moins de 3 enfants	20,8	7,7	12,9
Femme seule de moins de 65 ans	18,9	3,7	5,6
Femme seule de 65 ans et plus	18,3	4,7	6,9
Homme seul de moins de 65 ans	18,2	4,2	6,2
Couple avec 3 enfants ou plus	17,7	12,0	17,1
Homme seul de 65 ans et plus	14,6	1,5	1,7
Couple âge référent fiscal > 65 ans	9,9	13,0	10,4
Ménage complexe ; moins de 3 enfants	8,7	3,4	2,4
Couple avec 1 ou 2 enfant(s)	8,1	33,3	21,8
Couple sans enfant	7,2	14,4	8,4
Ensemble ds ménages	12,4	100,0	100,0

Source : Insee (RDL 2004)

Note de lecture :

En Poitou-Charentes, parmi les personnes vivant dans une « famille monoparentale avec 3 enfants et plus » 36,1% vivent sous le seuil de pauvreté ; la population pauvre de cette catégorie ne représente que 1,8 % de la population régionale mais constitue 5,4% de la population pauvre de la région.

ont une part plus faible. On peut y voir l'effet des loyers modérés dans la région, sauf en zones touristiques, en particulier par rapport à l'Île-de-France, PACA ou les grandes métropoles régionales. Par ailleurs, le taux de propriétaires dans la région (64,6 %) est le plus élevé de France. Parmi ces propriétaires, il peut exister des propriétaires avec de bas revenus. Or une personne sous le seuil de pauvreté, mais propriétaire de son logement, n'est pas éligible aux allocations logements.

Enfin, si la part des minima sociaux n'est pas une des plus basses, avec 10,5 % du revenu disponible de la population pauvre, elle se situe tout de même sous la moyenne métropolitaine (11,4 %). Parmi les régions où la part des minima sociaux est la plus faible, on trouve les Pays de la Loire et la Bretagne.

Population totale : un niveau de vie médian parmi les plus faibles

La moitié des picto-charentais disposent d'un niveau de vie supérieur à 1 245 €/mois, la région ne devant que la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais. Dans la région, c'est la Vienne, département le plus urbanisé, qui présente le niveau de vie le plus élevé, 1 274 €/mois, juste sous la moyenne métropolitaine, 1 281 €/mois.

Le faible niveau des salaires contribue à la faiblesse du niveau de vie. En effet,

le salaire brut horaire moyen est de 13,6 euros en 2005, en Poitou-Charentes contre 15,7 euros pour la France métropolitaine. Ceci reflète un système productif comprenant beaucoup d'établissements de production, mais peu de bureaux d'études ou d'activités de conseil. En conséquence les emplois d'encadrement sont moins présents qu'en moyenne nationale et, à l'inverse, les emplois d'ouvriers et d'employés sont surreprésentés.

Niveaux de vie : des inégalités régionales limitées

En Poitou-Charentes les 10 % d'individus les plus aisés ont un niveau de vie 2,87 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. Ce ratio est inférieur à celui enregistré pour la France de province, signe que les inégalités sont un peu moins fortes dans la région. Cependant, ce résultat est surtout dû à la modération des niveaux de vie des plus aisés. En effet tout picto-charentais disposant d'un niveau de vie supérieur à 2 136 €/mois fait partie des 10 % les plus favorisés de la région. Ce seuil, nettement plus faible qu'en province (2 224 €/mois), reflète la structure socioprofessionnelle régionale. Par contre, les picto-charentais dont le niveau de vie est inférieur à 744 €/mois font partie des 10% les plus modestes, un seuil proche de celui de la province (747 €/mois).

En région, les plus fortes inégalités (Charente-Maritime, 2,96) sont au niveau de la moyenne de province. Et

les plus faibles inégalités sont en Deux-Sèvres (2,74). Dans ce département, le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (759 €/mois) est le plus élevé de la région et dépasse même le niveau métropolitain. En revanche, avec 2 083 €/mois, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés est le plus faible de la région. ■

Luc Signor

bibliographie

1 - «La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : quels indicateurs ?»

Documents de travail du Sénat, Série : Études économiques, 67p, Juin 2008.

Un document qui présente le concept de pauvreté monétaire mais en mentionne les limites, et aborde d'autres mesures de la pauvreté.

www.senat.fr/eco/ec01/ec011.pdf

2 - Insee première n° 1 162 sur pauvreté et niveau de vie en France

www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1162/ip1162.html

3 - Insee première n° 1 195 sur les familles monoparentales (ménages au sens du recensement)

www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1195/ip1195.html

Pour avoir plus

de données, de définitions ou d'informations sur la bibliographie, voir la version internet de la publication sur :

www.insee.fr/fr/regions/poitou-charentes

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 €/mn)

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Pour les enfants, de moins de 18 ans, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale en Poitou et supérieur dans les Charentes.

Le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que celui de la population totale. Ceci s'explique par la plus grande exposition à la pauvreté des familles nombreuses, monoparentales ou complexes. Dans la France de province, 17 % des enfants de 0 à 17 ans, soit un sur six, vivent sous le seuil de pauvreté en 2004. En Poitou-Charentes, ce taux est inférieur, 16,2 %, mais recouvre d'importants écarts entre départements. Le taux de pauvreté des enfants est de 13,9 % en Vienne et 14,4 % en Deux-Sèvres, et s'élève à

17,8 % en Charente-Maritime et 18,3 % en Charente. Soit environ moins d'un enfant sur sept en Vienne et presque un enfant sur cinq en Charente. Toutefois, 29 départements de France métropolitaine ont un taux encore supérieur à la Charente pour les 0-17 ans.

Parmi les départements voisins, la Vendée (12 %) a un taux de pauvreté des enfants plus faible que les départements picto-charentais, et la Dordogne (19,5 %) un taux plus élevé que la Charente.

Sources et définitions

Revenus disponibles localisés (RDL) :

Cette source utilise les revenus 2004 (déclarés en 2005) ainsi que la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2005 pour déterminer les ménages fiscaux.

À partir du revenu déclaré et de la composition du ménage fiscal, RDL évalue pour chaque ménage fiscal le revenu disponible puis, à partir de ce revenu disponible et de la composition du ménage, le niveau de vie par an et par unité de consommation par personne.

Revenu disponible (annuel) =
revenu déclaré – impôts + prestations sociales.

Revenu déclaré (annuel) :

Somme des revenus déclarés au fisc, avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine (hors revenus du patrimoine non imposables comme les intérêts du livret A). Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

Impôts (directs) pris en compte dans RDL :
Impôt sur le revenu, taxe d'habitation.

Prestations sociales :

Prestations familiales, allocations logements, minima sociaux.

La source RDL évalue, par ménage, les prestations sociales mises en œuvre sur tout le territoire. Exemple de minimum social pris en compte : le RMI (Revenu minimum d'insertion), prestation à caractère national, gérée par les départements. Par contre, une aide spécifique créée par telle ou telle collectivité locale ne peut être prise en compte dans RDL.

Exemple : commune ayant accordé aux chômeurs l'accès gratuit aux transports en commun gérés par elle.

Ménage fiscal (concept utilisé dans la source RDL) : regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif), que les personnes aient des liens de parenté ou non.

Ne sont pas prises en compte les personnes vivant en collectivité (foyers, maisons de retraite, hôpitaux) et les SDF. Toutefois un individu handicapé vivant en institution ou un étudiant occupant un logement indépendant, s'il est rattaché fiscalement à ses parents, fera partie de leur ménage fiscal.

Un mariage, un décès ou une séparation entraîne plus d'une déclaration fiscale par an et par personne : les ménages concernés (en 2004) ont dû être exclus du champ RDL.

Niveau de vie (par an et par unité de consommation) : calculé pour chaque individu, en divisant le revenu disponible du ménage fiscal dont il fait partie par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Par construction, le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage fiscal.

Nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage
Le nombre d'UC est calculé selon le barème dit «de l'OCDE modifié» : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.
Exemples : un célibataire : 1 UC ; un couple sans enfant : 1,5 UC ; une femme seule avec un enfant de 14 ans et un de moins de 14 ans : 1+0,5+0,3=1,8 UC.

Niveau de vie médian d'une population

Il sépare cette population en deux moitiés : les personnes dont le niveau de vie est inférieur à cette valeur, et celles dont le niveau de vie est supérieur.

Seuil de pauvreté

Calculé chaque année, il est égal à 60 % du niveau de vie médian de la population totale du territoire national. En 2004, le seuil de pauvreté vaut 9 460 euros par an et par unité de consommation pour la France métropolitaine, soit 788 €/mois.

Taux de pauvreté (monétaire)

Part, dans la population, des personnes dont le niveau de vie (par unité de consommation) est inférieur au seuil de pauvreté.

Province ou la France de province :

La France de province recouvre l'ensemble des régions métropolitaines moins la région Île-de-France.

Ménage complexe :

Catégorie de ménage fiscal comprenant, en plus du couple ou du parent isolé, un ou plusieurs autres adultes.

Exemple : trois générations sous un même toit.